

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 207 359



Le Conseil Economique Social Environnemental du Centre-Val de Loire (CESER) représente la société civile organisée (patronat, syndicats de salariés, associations, universités, experts, ...). Il rend des contributions et des avis sur les politiques de la Région, sur les enjeux concernant le territoire régional. Il peut être saisi par une saisine citoyenne d'habitants de la région (4 000 signatures).

Il a choisi de participer à la concertation sur le projet de la SNBC 3 car elle impactera les populations et les acteurs économiques du territoire régional. Il s'est appuyé sur ses travaux passés (sa démarche de prospective énergétique 2050, ses travaux sur la mobilité, sur la sobriété foncière, sur l'eau).

Contact : ceser@centrevaldeloire.fr

Le point de vue du CESER Centre-Val de Loire sur le projet de la SNBC 3 soumis à la concertation

EN BREF

Le CESER Centre-Val de Loire soutient les propositions de la SNBC 3 pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cependant, il souligne plusieurs points d'amélioration :

- **Priorisation et Sobriété** : La sobriété devrait être la première orientation pour chaque secteur. Les hypothèses et orientations devraient être basées sur une hiérarchisation des besoins, en tenant compte de l'épuisement des ressources et des analyses de cycle de vie.
- **Mobilité** : Les orientations devraient prévoir une planification massive pour rapprocher habitat, services et lieux de travail, et développer fortement un réseau de transports collectifs décarbonés.
- **Faisabilité Économique et Sociale** : Les hypothèses et orientations devraient être évaluées en fonction de leur faisabilité socio-économique, notamment vis-à-vis des capacités des populations et des acteurs économiques.
- **Acceptabilité** : La SNBC devrait mieux prendre en compte la nécessité de rendre acceptables les politiques de décarbonation. Elle devrait ainsi promouvoir la coopération et encourager les changements de comportement.
- **Gouvernance Partagée** : La SNBC devrait inciter à mettre en œuvre une gouvernance plus partagée et des concertations avec tous les acteurs pour un partage équitable des efforts de décarbonation.
- **Vision Territoriale et Transversale** : Certaines hypothèses et orientations pourraient être mieux reliées entre elles pour construire un récit transversal et cohérent du futur territoire décarboné de 2050.

En synthèse, le CESER Centre-Val de Loire recommande à la SNBC 3 de renforcer la priorisation des orientations, d'aborder davantage la sobriété, de mieux prendre en compte les facteurs socio-économiques et de traiter l'acceptabilité pour les populations et les acteurs économiques des orientations proposées.

Garantir l'atteinte des objectifs

Un projet ambitieux difficile, mais nécessaire

Le CESER Centre-Val de Loire partage les propositions de la SNBC 3. Il constate qu'en région les réductions des émissions de gaz à effet de serre les plus faciles à atteindre l'ont été lors des SNBC 1 et 2 comme l'analyse au niveau national la SNBC 3.

En Centre-Val de Loire, la tendance de réduction actuelle ne nous permettra pas d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050. Un scénario ambitieux de décarbonation, comme celui proposé par la SNBC 3 devra être mis en œuvre par tous les acteurs (collectifs, individuels) pour atteindre une réduction de 84% des émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, les travaux du CESER Centre-Val de Loire, le conduisent à s'étonner de certains manques qui fragilisent le projet de SNBC 3.

Un besoin de sobriété et de priorisation

Le projet de SBNC pourrait hiérarchiser et prioriser les orientations et hypothèses en fonction de celles qui auront le plus d'impact pour réduire le plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre et limiter l'atteinte des autres limites planétaires, tout en garantissant le respect de l'équité sociale.

Le CESER estime que la sobriété devrait systématiquement être la première orientation pour chacun des secteurs étudiés, et pour chacun des acteurs concernés. La sobriété à atteindre devrait être quantifiée pour chaque secteur.

La SNBC 3 ne devrait pas viser à répondre à nos besoins d'hier, mais devrait découler d'une analyse classant nos besoins du plus utile au moins nécessaire, en tenant compte de la sobriété indispensable.

L'épuisement des ressources devrait également être pris en compte de manière précise dans la définition des hypothèses retenues par secteur.

Des analyses du cycle de vie de certaines orientations proposées devraient être conduites pour évaluer si le projet de la SNBC 3 répondra bien à l'ensemble de la crise écologique. Les orientations pourraient plus reposer sur les low-tech.

La réduction des gaz à effet de serre dus à la mobilité devrait être la seconde priorité la plus importante après la sobriété, car c'est le seul secteur à ne pas avoir diminué ses émissions de gaz à effet de serre.

Contrairement à ce qui transparaît dans les hypothèses de la SNBC 3, la mobilité à imaginer en

2050 ne pourra pas être une simple copie de ce qui existe aujourd'hui, avec un basculement de la motorisation fossile à la motorisation électrique et un peu de sobriété foncière.

Cela nécessite une planification massive dans un aménagement différent de nos territoires reposant sur la proximité entre l'habitat, les services, les lieux de travail, un réseau de transport collectif décarboné, hiérarchisé, multimodal, fréquent, la complémentarité entre les territoires, la sobriété foncière. C'est de la mixité et proximité fonctionnelle des fonctions urbaines que découlera le recours massif aux transports collectifs. Cette orientation est abordée dans le projet de SNBC, mais devrait être plus développée, plus concrète et plus forte. La SNBC devrait préciser la quantité de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que permettra d'atteindre cette nouvelle planification de nos territoires.

Une faisabilité économique et sociale à préciser

La priorisation des orientations devrait également être établie à partir de l'évaluation macro-économique à venir de la SNBC 3. Il conviendrait d'évaluer chaque hypothèse et orientation en fonction de leur faisabilité socio-économique.

Les orientations proposées devraient ainsi être priorisées et adaptées en fonction des capacités financières des populations, des entreprises, des agriculteurs, des collectivités, au-delà des éléments macro-économiques déjà présentés dans le document.

L'investissement massif dans les nouvelles infrastructures de mobilité, la rénovation de celles existantes, en particulier ferroviaires, est indispensable pour la bonne atteinte des objectifs de la SNBC en matière de mobilité. Ainsi, les hypothèses de décarbonation des transports de la SNBC devraient indiquer clairement les investissements financiers qu'elles nécessitent.

A titre d'exemple, le CESER Centre-Val de Loire a constaté dans sa démarche de prospective énergétique 2050 que ce sont les ménages précaires qui habitent des logements chauffés au fioul, construits avant 1975. Le CESER souhaiterait ainsi que la SNBC prenne plus en compte les caractéristiques socio-économiques des populations dans ses orientations et hypothèses.

L'évolution des prix de l'énergie est un facteur essentiel à prendre compte pour définir et ajuster à l'avenir les orientations de la SNBC, tant il impacte les choix des consommateurs, qu'il s'agisse des

entreprises ou des particuliers. Ainsi, les possibles variations de prix de l'énergie devraient être prises en compte dans les scénarios et hypothèses de la SNBC 3, ce qui ne semble pas le cas.

Le projet de SNBC devrait aborder et intégrer dans ses orientations de nouveaux modèles économiques expérimentés localement, par exemple l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, etc. Structurer des orientations pour aider à bifurquer du besoin de possession vers l'usage (location, réparation, reconditionnement, ...) permettrait d'aider à réduire l'empreinte carbone de la France. Les orientations de la SNBC pourraient ainsi proposer d'encourager la transformation des politiques d'achat, la formation aux enjeux de la transition des experts et gestionnaires financiers, une évolution des normes pour encourager la réparation et le réemploi, l'incitation à la coopération et à des investissements partagés entre entreprises, à l'image des CUMA agricoles, la création de crédits d'impôts pour les acteurs adoptant des pratiques circulaires.

Un accompagnement à l'acceptabilité nécessaire

La SNBC 3 devrait, via ses orientations, aider l'ensemble des acteurs à dépasser tout ressenti d'écologie punitive, à accepter la sobriété et les actions nécessaires pour réduire leurs émissions.

Le CESER Centre-Val de Loire constate que, bien que les populations et les acteurs économiques perçoivent très majoritairement qu'il est nécessaire d'agir contre le changement climatique, ils poursuivent de manière majoritaire leurs actions carbonées.

Le projet de SNBC présenté pourrait aborder de manière plus approfondie cet enjeu de l'acceptabilité, qui est et sera un des facteurs limitants, notamment au regard de l'urgence temporelle de la réduction de l'empreinte carbone. La prise de conscience par les acteurs collectifs et individuels de l'ampleur de la crise écologique en cours doit être renforcée, pour que chacun agisse à son niveau, en coopération, sans chercher de boucs-émissaires.

La SNBC pourrait ainsi prévoir des orientations pour développer de manière forte la réalisation de leur bilan carbone par les acteurs individuels et collectifs qui n'y sont pas astreints par la loi.

Les orientations de la SNBC devraient mieux prendre en compte le fait que la prise de conscience et le changement de technologie ne seront pas suffisants pour réduire fortement nos émissions. Les orientations de la SNBC pourraient s'inspirer des thérapies cognitives et des campagnes et actions anti-

addictions, pour aider les individus et les entreprises à changer leurs habitudes carbonées. Au-delà de la contrainte, la SNBC pourrait appeler à encourager et récompenser les populations et les acteurs collectifs participant à l'effort des réductions des gaz à effet de serre. Également, la SNBC devrait promouvoir la coopération, en faisant en sorte que toutes les parties se sentent actrices du projet commun de décarbonation.

Un besoin d'une gouvernance plus partagée

Pour rendre acceptable des politiques contraignantes, le projet de SNBC aurait tout intérêt à appeler à mettre en place des gouvernances et concertations plus partagées avec l'ensemble des acteurs collectifs, les populations, dans des bassins de vie au plus près de ceux vécus, pour un partage équitable des efforts de décarbonation et de sobriété.

Une vision territoriale et transversale à définir

Le projet de SNBC présente les hypothèses et les orientations en silos, en traitant séparément chacun des secteurs. Un chapitre devrait relier ces différents silos en indiquant quelles sont les hypothèses et orientations interdépendantes, se renforçant mutuellement, et construisant le récit du futur territoire décarboné rêvé en 2050.

Conclusion

Le projet de SNBC propose une trajectoire cohérente et reposant sur des leviers bien identifiés et applicables en région.

Néanmoins, le projet manque de priorisation et de hiérarchisation entre les orientations et les secteurs. La sobriété est prioritaire et devrait être bien plus abordée. Le projet devrait être complété sur les facteurs socio-économiques.

Le projet de SNBC 3 devrait traiter l'enjeu majeur de l'acceptabilité des orientations qu'il propose. La SNBC 3 pourrait ainsi être un formidable outil pour aider les acteurs individuels et collectifs à coopérer. La SNBC 3 devrait planifier un récit de réduction des émissions de gaz à effet de serre, prenant bien mieux en compte « la vie réelle » des gens : leurs revenus, leur grand besoin de proximité (allié majeur de la décarbonation des mobilités), leurs conditions d'acceptabilité de politiques perçues avant tout comme contraignantes. Ainsi, le projet présenté semblerait plus concret et positif aux populations et aux acteurs économiques.